



# **Un Investissement Territorial Intégré (ITI) pour la Région Mulhousienne**

**Programmation FEDER (2014-  
2020)**

**Juin 2015**



1. LE DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES.....	3
1.1 Au service de la stratégie de développement du territoire mulhousien à l’horizon 2020.....	3
1.2 Le territoire du projet .....	5
2. LA STRATEGIE DEVELOPPEE PAR M2A .....	11
2.1 Le projet d’agglomération .....	11
2.2 Le projet économique pour l’agglomération .....	12
2.3 Enjeu Stratégique : renforcer la compétitivité des entreprises, l’innovation et le transfert de technologies .....	14
2.4 Enjeu Stratégique : réussir la transition énergétique.....	17
3. LA PRESENTATION DU PROJET « ITI » .....	20
3.1 Le choix de l’ITI pour m2A .....	20
3.2 Le critère géographique du zonage prioritaire .....	21
3.3 Les mesures retenues au titre du projet.....	22
4. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	36
4.1 La mise en oeuvre opérationnelle.....	36
4.2 Le processus de sélection des actions .....	36
4.3 La gestion administrative et financière .....	38
4.4 La communication sur les cofinancements européens .....	40
5. L’EVALUATION DU PROJET .....	41
5.1 L’évaluation quantitative du projet .....	41
5.2 L’évaluation qualitative du projet .....	41
6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.....	42
6.1 Les financements privés.....	42
6.2 Les contreparties publiques .....	42
6.3 Maquette financière prévisionnelle .....	43

## 1. LE DIAGNOSTIC DES TERRITOIRES

### **1.1 Au service de la stratégie de développement du territoire mulhousien à l'horizon 2020**

Forte de ses 34 communes, regroupant plus de 260 000 habitants, l'agglomération mulhousienne, au vingtième rang des agglomérations françaises par sa population, constitue le pôle principal du Sud Alsace et le second à l'échelle de l'ensemble de la Région, après Strasbourg. Sa situation à la charnière de l'espace rhénan et de l'espace latin, en communication avec l'espace alpin, lui confère une dimension européenne particulièrement importante que renforce le développement croissant des relations à travers trois frontières.

Dans un environnement régional complexe marqué par sa densité élevée, la proximité de centres urbains (Bâle, Strasbourg, mais aussi Colmar, Belfort et Fribourg) et la facilité des communications, l'agglomération apparaît de plus en plus comme partie prenante de multiples réseaux, dans des systèmes de flux croisés et de complémentarités fonctionnelles.

Ayant accédé à la dimension de pôle majeur bien plus récemment que la plupart des agglomérations de même taille, ce territoire est avant tout le produit du volontarisme et de l'esprit d'innovation de ses habitants, mais aussi de l'apport constant depuis plus de deux siècles de populations d'origines multiples, proches ou lointaines.

De son histoire industrielle fondée ainsi sur l'humanisme, le pragmatisme, le volontarisme et le génie créatif des hommes, la région mulhousienne hérite d'un capital social, culturel, économique, infrastructurel de qualité.

C'est sur ce socle, élément d'identité et de fierté que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) a adopté en Juin 2011 son projet stratégique intitulé « Mulhouse Alsace Agglomération 2020 : réussir une transition exigeante ».

## CHIFFRES CLES DE LA SITUATION STATISTIQUE DE LA VILLE DE MULHOUSE, DE M2A ET DU DEPARTEMENT

	VILLE DE MULHOUSE			M2A ***			DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN		
	2011	2006	Variation	2011	2006	Variation	2011	2006	Variation
Population	110 351	110 514	-0,15%	251 828	249 340	1,00%	753 056	736 475	2,25%
Population active	47 717	50 337	-5,20%	108 467	109 167	-0,64%	363 384	356 416	1,96%
dont Agriculteurs exploitants	13	18	-27,78%	119	93	27,96%	3 147	3 301	-4,67%
Artisans, commerçants	1 860	1 988	-6,44%	4 796	4 528	5,92%	16 981	15 842	7,19%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	5 054	5 025	0,58%	11 932	11 903	0,24%	41 846	38 236	9,44%
Professions intermédiaires	9 192	9 582	-4,07%	25 199	24 460	3,02%	87 451	82 253	6,32%
Employés	13 798	14 397	-4,16%	31 031	31 275	-0,78%	101 015	100 160	0,85%
Ouvriers	16 285	18 207	-10,56%	33 204	35 403	-6,21%	108 716	113 797	-4,46%
Nombre d'entreprises	8 948			18 056			56 642		
Nombre de demandeurs d'emploi	11 984	10 723	11,76%	19 727	17 199	14,70%	46 470	38 579	20,45%
Taux de chômage	25,10%	21,30%	3,80	9,63%	8,31%	1,15	12,80%	10,80%	2,00
Nombre de travailleurs frontaliers	2 060	2 151	-4,23%	8 596	8 831	-2,66%	40 153	38 949	3,09%
% ménages non imposables	55,80%			31,20%			38,90%		

\*\*\* Il s'agit des 32 communes qui composaient Mulhouse Alsace Agglomération pour l'année 2011. L'année 2006 reprend également les 32 communes en sachant que seulement 16 d'entre elles composaient la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace à cette date là.



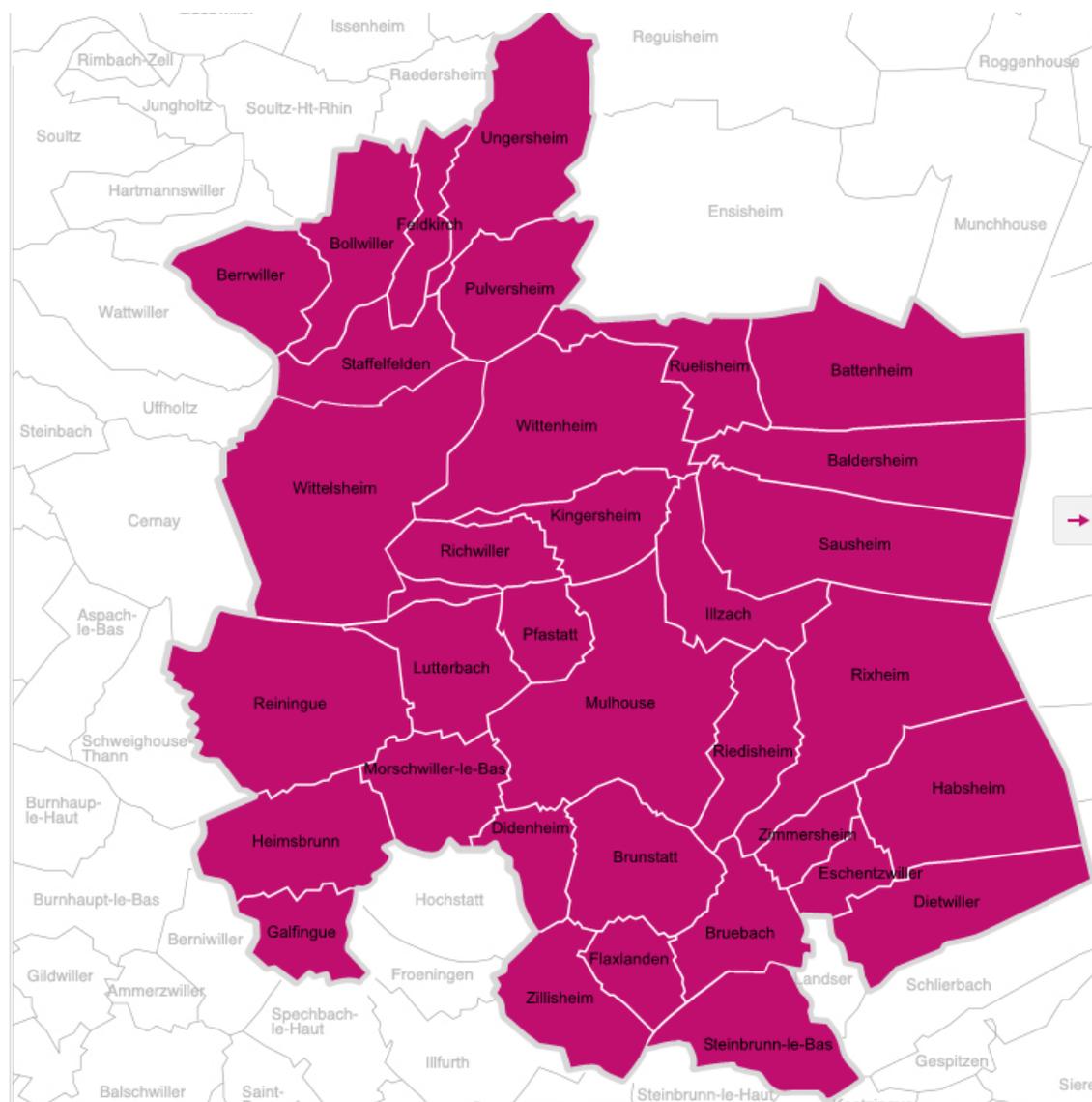
MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

## **1.2 Le territoire du projet**

### **M2A (Mulhouse Alsace Agglomération)**

Au sein de la région mulhousienne, m2A constitue la principale structure intercommunale. Par son poids démographique et économique, comme par la présence sur son territoire de la grande majorité des services et équipements de centralité de l'agglomération, elle en oriente largement les dynamiques territoriales.

**Carte des communes de m2A**



Mulhouse Alsace Agglomération  
2 rue Pierre et Marie Curie - BP 90019 - 68948 MULHOUSE Cedex 9  
Tél. : 03 89 33 79 79 - Fax : 03 89 32 69 02

Compétente notamment en matière de développement économique et universitaire, aménagement du territoire, environnement, transports, tourisme, habitat, m2A intervient en complémentarité de l'action de ses communes membres, lesquelles sont notamment en charge des politiques de proximité.

Sa marge de manœuvre reste toutefois contrainte par un territoire contrasté révélant des distorsions entre localisation des ressources et localisation des charges, différenciation croissante entre parties de la région mulhousienne, des disparités sociologiques, des déséquilibres dans la répartition de l'emploi et de l'habitat, qui sont autant de freins à un développement équilibré de la région mulhousienne prise dans son ensemble.

Le soutien des institutions européennes, nationales, régionales et départementales permet de compenser partiellement ce déséquilibre et aide à surmonter ce manque de cohésion territoriale.

Au sein de l'agglomération, certaines communes concentrent la majorité des difficultés urbaines et sociales avec des quartiers particulièrement touchés par la pauvreté, la précarité, les tensions sociales, engendrant par là-même un manque d'attractivité.

Ainsi, les villes de Mulhouse, Illzach et Wittenheim ont-elles été désignées par le gouvernement pour bénéficier du contrat de ville issu de la réforme de la Politique de la Ville, et dont le co-contractant est la communauté d'agglomération.

Ces trois villes ont une longue histoire en politique de la ville et bénéficiaient toutes d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale ainsi que, pour Mulhouse et Wittenheim, d'un Programme de Rénovation Urbaine soutenu par l'ANRU.

L'action des Programmes de Rénovation Urbaine et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale a été bénéfique mais beaucoup reste encore à faire, notamment dans certains quartiers prioritaires.

Le nouveau Contrat de Ville, un contrat unique qui relie fortement l'action sur la cohésion sociale et le renouvellement urbain, représente une belle opportunité pour poursuivre le travail engagé à l'échelle de l'agglomération mulhousienne. Il offre en outre de nouvelles perspectives, notamment en matière d'association des habitants et des acteurs.

L'intégration du contrat unique au volet territorial du contrat de projet Etat-Région en articulation avec la mobilisation des fonds européens sera structurante en matière de nouvelles synergies, notamment sur les thèmes de la formation, du lien social et du cadre de vie.

Le nombre de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) est réduit par rapport aux anciens Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) : Markstein – La Forêt à Wittenheim, Drouot-Jonquilles sur Mulhouse et Illzach, Bourtzwiller, Brustlein, Coteaux, Drouot et Péricentre sur Mulhouse (seule commune de l'agglomération à voir son périmètre prioritaire maintenu). Le protocole du contrat de ville a été signé le 20 avril 2015 donnant ainsi le départ du nouveau dispositif.

En outre, l'Etat a ouvert la possibilité aux quartiers qui bénéficiaient des dispositifs « politique de la ville » précédemment et qui en sortaient, de se déclarer « quartier de veille active ». La commune de Wittelsheim a émis le souhait que son quartier de la Thur soit considéré comme tel, de même que la commune d'Illzach pour le quartier du Chêne-Hêtre.

La compétence de l'agglomération en matière de politique de la Ville, donc de réduction des inégalités territoriales qui sont fortes sur m2A, ne pouvant se satisfaire du seul zonage établi par l'Etat, l'agglomération s'est servie de la méthode définie par l'Etat pour affiner la connaissance de son territoire.

L'objectif affiché était d'établir une vision fine de la pauvreté dans l'agglomération pour repérer des quartiers, certes plus petits que les quartiers prioritaires retenus par l'Etat, mais présentant également des signes de fragilité.

Sont donc proposés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville de niveau d'Agglomération (QPVA), les quartiers suivants :

- d'anciens quartiers en Politique de la Ville : Thur à Wittelsheim, Bourg et Roseaie à Wittenheim, Béarn à Kingersheim, Chêne - Hêtre à Illzach, Chevreuils à Lutterbach ;
- des ilots de logements sociaux : Sobieski à Wittelsheim, Doller à Illzach, Tuilerie à Sausheim, la Rotonde à Rixheim, Charité/Navigation à Riedisheim ;
- des copropriétés en difficultés : Rue de Bâle à Mulhouse, IDEE nord à Didenheim, Kingersheim/Dunkerque à Pfastatt et Mulhouse.

Ces différents quartiers feront l'objet d'un suivi au titre de l'observatoire des quartiers prioritaires politiques de la Ville. Des transferts de bonnes pratiques entre les communes concernées de même que d'éventuelles mutualisations d'actions pourront s'opérer. Ces quartiers seront prioritaires pour bénéficier des moyens de droit commun des partenaires, dont les fonds européens et en particulier de m2A qui veillera, au titre de ces politiques communautaires, à intégrer systématiquement ces quartiers dans ses stratégies. A l'occasion de leur révision, les documents de planification devront être adaptés pour intégrer

cette préoccupation et ce zonage spécifique. En outre, l'Agence d'Urbanisme dans son programme de travail poursuivra l'observation de leur évolution.

D'une manière générale, tous les indicateurs socio-économiques des QPV et QPVA sont nettement plus dégradés que ceux de la ville ou de l'agglomération. Les données établies au cours des années sur les quartiers CUCS et PRU, montrent avec constance que la population de l'ensemble de ces quartiers est fortement sous qualifiée, sous diplômée ; le taux de chômage y est très élevé, le décrochage scolaire fréquent et les revenus extrêmement faibles ...

Cette homogénéité statistique explique que bien des axes de réflexion et d'action concernant ces quartiers soient transversaux. Ces quartiers sont néanmoins très différents, tant dans leur forme urbaine que sociologiquement et culturellement parlant.

Projet de territoire pour les quartiers les plus sensibles de l'agglomération, le contrat de ville est un document cadre donnant une vision partagée sur le devenir des quartiers et de leurs habitants et une définition des priorités d'actions.

Articulant rénovation urbaine et cohésion sociale, le projet fait une large place au développement économique et à la question de la jeunesse et associe les habitants à la définition du projet pour leur quartier, comme à sa mise en œuvre.

## L'ENJEU MAJEUR DE LA REUSSITE DES JEUNES

Grâce notamment à la qualité du partenariat avec l'Éducation Nationale, l'offre scolaire est remarquable dans l'agglomération mulhousienne et en particulier à Mulhouse, preuve d'une préoccupation ancienne pour la question éducative : Mulhouse compte déjà de nombreuses classes passerelle, Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM), le bilinguisme y est développé dès la maternelle, etc. Ces dispositifs cohabitent avec un réseau d'établissements en ZEP, le programme Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (ECLAIR), le Projet de Réussite Educative (PRE)...

L'offre scolaire est donc très dense et diversifiée à Mulhouse. Pour autant, les différents niveaux d'enseignement ne travaillent pas suffisamment ensemble et ne se connaissent pas assez. Les équipes éducatives et pédagogiques sont stables et dynamiques, et ce, malgré le fait que les enseignants nouvellement nommés sont souvent jeunes et moins expérimentés. Pour autant, la situation mulhousienne sur le plan de la réussite scolaire reste « en creux » par rapport à la situation nationale. Les particularités sociologiques mulhousiennes expliquent en partie cet état de fait : Mulhouse se caractérise par « une population jeune, peu stable et mobile et se trouvant souvent dans une situation fragile.

Mulhouse se distingue aussi par son rôle de porte d'entrée sur le territoire français pour de nombreux immigrants. La ville cumule ainsi des difficultés qui se reflètent à l'école : problèmes associés de socialisation et de maîtrise du français, mobilité, voire volatilité des élèves, liens familles/école, situation d'isolement et de précarité des parents, problème de maîtrise du français, monoparentalité, etc. Les conséquences de ces difficultés sont multiples. Elles se cristallisent autour de deux phénomènes : l'absentéisme, qui se retrouve à tous les niveaux d'apprentissage et peut mener au décrochage scolaire et l'éloignement « psychologique » des parents d'élèves à l'école comme aux activités péri- et extra-scolaires (pratiques culturelles, artistiques, sportives, de loisirs). Ce contexte défavorable concerne toute la chaîne éducative, de l'entrée au CP jusqu'au lycée, mais aussi toute la ville, puisque l'aire de recrutement des collèges et lycées transcende les périmètres des quartiers prioritaires.

Certains quartiers de Mulhouse se distinguent par une saturation des écoles. La création et/ou la réhabilitation des bâtiments est cruciale pour ces secteurs, d'autant plus que la demande de places en périscolaire est forte.

L'élaboration de cette démarche fait le lien entre différentes échelles territoriales et thématiques, et différents partenaires : les habitants, les communes, la Communauté d'Agglomération, l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF, le Service Public de l'Emploi, les bailleurs sociaux, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM).

## 2. LA STRATEGIE DEVELOPPEE PAR M2A

### 2.1 Le projet d'agglomération

Par comparaison avec les autres territoires alsaciens ou encore les grandes agglomérations du Grand Est, la situation en matière d'emploi de Mulhouse Alsace Agglomération est relativement défavorable. C'est pourquoi m2A entend axer son action sur le soutien à l'emploi. Compétence partagée entre l'Etat et les différentes collectivités, m2A se doit d'être un levier majeur pour accroître le nombre d'emplois et la prospérité du territoire. Cela se décline sous la forme d'actions en faveur du développement économique et touristique, de la formation, du soutien à l'université, du marketing territorial et d'une offre de services.

Par ailleurs, la qualité de l'offre territoriale est une exigence incontournable d'abord pour la population qui attend de l'action publique un environnement agréable mais aussi pour la dynamique de l'agglomération car les critères de qualité sont au premier rang dans le choix des ménages, des investisseurs, des entreprises et des touristes.

Enfin, l'action de m2A consiste aussi en un traçage d'un horizon harmonieux pour les générations futures pour leur permettre de s'épanouir sereinement. Il s'agit de faire le choix d'une politique économique, sociale et environnementale dont l'une des finalités est d'assurer la solidarité entre les générations. Cet enjeu prend tout son sens au regard de la période de mutation importante que nous vivons. Jamais comme aujourd'hui, il n'a été du devoir des acteurs publics de prendre des décisions qui non seulement ne puissent être préjudiciables aux générations futures mais qui au contraire préparent le territoire aux exigences de demain.

La finalité poursuivie est de réussir une transition exigeante à l'horizon 2020 pour faire de m2A un pôle de rayonnement à la croisée du Rhin Supérieur et de l'axe Rhin-Rhône à travers la réalisation de 3 axes prioritaires :

- devenir un territoire performant visant à favoriser la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité de l'agglomération,
- évoluer en un territoire responsable préservant le cadre de vie et préparant la transition durable de l'agglomération,
- être un territoire solidaire et attractif confortant l'offre de service aux habitants et contribuant au lien social dans l'agglomération.

## **2.2 Le projet économique pour l'agglomération**

Pour placer son territoire au cœur du réseau des Métropoles du Rhin supérieur et se hisser parmi les régions les plus compétitives d'Europe, m2A a élaboré, en concertation avec les entreprises et les chambres consulaires, une stratégie de développement territoriale "Mulhouse Alsace Eco 2020" avec trois objectifs :

- **valoriser davantage le capital humain,**
- **accroître la qualité de l'offre territoriale,**
- **renforcer la capacité d'innovation.**

Ces objectifs se déclinent en plusieurs priorités :

### **1. Faciliter le développement et la création d'entreprises**

Le bassin d'emplois de m2A connaît depuis des décennies des adaptations aux évolutions d'une économie ouverte. Aux côtés des secteurs historiques (chimie, textile, automobile) se développent des nouveaux secteurs (TIC, BBC, Biotech). L'industrie demeure encore le socle de l'économie locale avec 20% des emplois. Dans le secteur tertiaire, les services aux entreprises et le commerce sont très présents.

Le développement économique passe par l'ancrage territorial des entreprises présentes et la diffusion de la richesse qu'elles produisent. Cela nécessite aussi que soit menée une politique de prospection pour accueillir les nouvelles entreprises.

M2A, en synergie avec ses partenaires, se doit de développer une offre globale consistant à simplifier les démarches d'une entreprise pour qu'elle puisse disposer d'un interlocuteur unique en capacité de mobiliser les partenaires adéquats pour apporter une réponse globale dans les domaines les plus variés.

### **2. Conforter une offre foncière et immobilière diversifiée pour les entreprises**

L'évolution du tissu économique doit pouvoir s'appuyer sur une offre foncière adaptée aux besoins des entreprises et en cohérence avec les autres dimensions de la politique d'aménagement du territoire.

L'agglomération doit être mesure de proposer à tout moment pendant les 10 prochaines années une palette d'offres foncières et immobilières répondant aux attentes des entreprises.

### **3. Soutenir les filières d'excellence, d'innovation et d'économie verte**

M2A mise sur le développement de l'innovation et le transfert de technologies en lien étroit avec l'Université de Haute Alsace. Il s'agit de diffuser le savoir-faire universitaire dans le tissu économique local pour permettre aux entreprises existantes de rester compétitives et d'en créer de nouvelles.

M2A fait de l'économie verte et de l'économie résidentielle des secteurs porteurs pour demain. Elle compte pour cela s'appuyer sur l'incubation de projets (accompagner la maturation du projet jusqu'à la création d'entreprises) et l'accompagnement de start-ups.

### **4. Développer une stratégie d'alliance dans l'espace rhénan**

A l'instar d'autres agglomérations qui se structurent en pôle métropolitain, Mulhouse Alsace Agglomération fait le choix de la création d'un pôle métropolitain avec la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Les thématiques de coopération susceptibles de faire l'objet d'actions communes touchent essentiellement à l'économie au travers notamment des pôles de compétitivité comme l'enseignement supérieur et la recherche, les transports, le tourisme et le marketing territorial, la culture, les nouvelles technologies et le haut débit.

### **2.3 Enjeu Stratégique : renforcer la compétitivité des entreprises, l'innovation et le transfert de technologies**

Mulhouse, terre d'innovations, a été au cœur des révolutions industrielles dès la fin du 18<sup>ème</sup> siècle et a marqué l'histoire économique de la région trinationale. Face au déclin de ses moteurs économiques traditionnels (textile, chimie, mécanique) dans la deuxième moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, le territoire mulhousien a su développer de nouveaux relais de croissance, notamment avec l'automobile. Dotée aujourd'hui d'une économie diversifiée et profondément tertiaisée, l'agglomération est en capacité de poursuivre sa transition économique en se fondant sur une dynamique de création d'entreprises supérieure à la moyenne régionale et nationale, sur des entreprises industrielles qui ont su se renouveler en innovant et sur des secteurs en émergence porteurs d'avenir.

Le positionnement de l'agglomération au sein de régions parmi les plus dynamiques au niveau européen (Bade-Wurtemberg, Bâle) constitue un atout certain. L'ambition de m2A, telle que définie dans sa stratégie économique Mulhouse Alsace Eco 2020 validée fin 2011, est ainsi de placer m2A au cœur du réseau des métropoles du Rhin supérieur et de contribuer à hisser ce territoire parmi les toutes premières régions d'Europe en termes de compétitivité économique et de qualité de vie.

Bénéficiant d'une accessibilité multimodale exceptionnelle (TGV Rhin-Rhône, TGV Est, EuroAirport Bâle-Mulhouse, Ports de Mulhouse Rhin, A35 et A36), m2A peut attirer des investissements internationaux industriels ou logistiques, mais aussi tertiaires, avec la réalisation du Quartier d'affaires Mulhouse TGV. La présence de l'Université de Haute-Alsace (UHA), intégrée au réseau EUCOR, a permis également l'implantation de centres de recherche privée complémentaires aux laboratoires publics.

Au-delà du développement exogène du territoire, la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020 vise avant tout à développer le tissu d'entreprises existant sur le territoire. L'action de l'agglomération doit ainsi être multiforme. D'une part, il s'agit de moderniser les entreprises industrielles présentes sur le territoire, en les aidant à renforcer leur compétitivité. L'innovation, part essentielle de l'ADN économique de Mulhouse, doit ainsi se diffuser dans l'ensemble du tissu d'entreprises du territoire, par le développement de projets collaboratifs entre l'université et les entreprises mulhousiennes, le soutien aux démonstrateurs industriels, la création d'un FabLab d'envergure ou la création de plateformes de services pour accompagner les PME vers l'usine du futur.

D'autre part, il s'agit de soutenir les filières d'avenir en émergence sur le territoire, pour constituer les relais de croissance : matériaux fonctionnels, nouvelles mobilités ou biotechnologies. M2A dispose d'ores et déjà de start-ups à

fort potentiel, qu'il s'agit d'aider à se développer en favorisant les collaborations croisées entre secteurs et en mettant à leur disposition une offre immobilière compétitive.

Enfin, compte-tenu de l'existence depuis plusieurs années sur le territoire d'un nombre important de PME et de start-ups dans le domaine numérique, le soutien à ce secteur a vocation à être renforcé, que ce soit par une offre immobilière adaptée, le développement d'infrastructures (data center, déploiement du THD dans les zones d'activité) ou le développement de projets communs entre l'université, les collectivités et les entreprises numériques mulhousiennes. Mulhouse ambitionne ainsi de devenir une smartcity, en impliquant les entreprises du territoire dans le déploiement des nouvelles technologies dans l'espace public.

L'économie mulhousienne se situe ainsi à un carrefour. L'industrie traditionnelle d'hier n'est plus mais le secteur manufacturier reste un atout : largement tertiarisée, l'industrie ne peut renforcer sa compétitivité qu'en innovant fortement et en développant sa capacité à exporter. En parallèle, il s'agit de soutenir les relais de croissance potentiels pour le territoire, dans les domaines industriels ou tertiaires, en intégrant l'économie du Sud-Alsace dans l'espace rhénan. La région mulhousienne, si elle est confrontée à de nombreux enjeux, dispose d'atouts pour rebondir à court et moyen terme.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population jeune et dynamique</li> <li>• Positionnement géographique trinational</li> <li>• Une vie associative et culturelle riche</li> <li>• Un cadre de vie attractif et un prix du logement concurrentiel</li> <li>• Des infrastructures de transport fortement développées</li> <li>• Une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises</li> <li>• Un fort potentiel logistique</li> <li>• Un prix du foncier compétitif par rapport à la Suisse et à l'Allemagne</li> <li>• Un taux de création d'entreprises supérieur à la moyenne nationale, conséquence d'un esprit entrepreneurial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perte de 10 000 emplois industriels en 10 ans.</li> <li>• Un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale</li> <li>• Un niveau de formation globalement faible et à renforcer</li> <li>• Manque d'entreprises « locomotives » dans leurs domaines</li> <li>• Dépendance du territoire à l'industrie automobile</li> <li>• Eloignement des centres de décision</li> <li>• Faiblesse de certaines fonctions métropolitaines (finance notamment)</li> <li>• « Emiettement » des filières existantes et absence de secteur disposant d'une réelle taille critique.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence d'une main d'œuvre industrielle de qualité</li> <li>• Une université dynamique, proche des entreprises et du territoire, dotée de laboratoires reconnus internationalement</li> <li>• Existence d'un tissu d'entreprises significatif dans le secteur du numérique</li> <li>• Présence de nombreux clusters et pôles de compétitivité (Véhicule du Futur, Alsace Biovalley, Rhénatic etc.).</li> </ul>	
<p><b>Opportunités</b></p>	<p><b>Menaces</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de 2 lignes de TGV</li> <li>• Le développement continu de l'EuroAirport et la présence d'un pôle mondial de maintenance aéronautique</li> <li>• La proximité de régions dynamiques comme le Bade-Wurtemberg et le canton de Bâle</li> <li>• Des offres foncières et immobilières de taille significative immédiatement disponibles à un prix concurrentiel</li> <li>• Le renouveau de l'industrie française et le positionnement du territoire sur des niches porteuses</li> <li>• Le dynamisme du secteur numérique local</li> <li>• Des projets locaux en cours en matière d'économie circulaire et de rénovation énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'érosion des moteurs économiques traditionnels, notamment l'automobile</li> <li>• La diminution de la part relative des travailleurs frontaliers français par rapport aux suisses et aux allemands</li> <li>• La concurrence des plateformes portuaires existantes en Allemagne, en Suisse et en France.</li> <li>• L'attractivité de la France pour les investissements internationaux diminue.</li> </ul>

## **2.4 Enjeu Stratégique : réussir la transition énergétique du territoire**

Aujourd'hui, les contraintes environnementales, la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et l'épuisement des ressources fossiles imposent de tendre vers une approche systémique du paysage énergétique à partir du triptyque indissociable « sobriété-efficacité-énergies renouvelables ».

Dans cette perspective, la dimension territoriale doit être considérée comme fondatrice : c'est au niveau des territoires qu'émergent physiquement les solutions de réduction des besoins (sobriété), d'amélioration des performances (efficacité) et de potentiel de production des énergies renouvelables.

Elle est également le moyen de développer une économie circulaire par une utilisation plus efficace des ressources, (eau, énergie, matières premières, matériaux divers, déchets...), par l'accompagnement à l'éco-conception, le développement de nouvelles filières de valorisation. Dans l'agglomération mulhousienne, un tissu d'entreprises s'engage déjà fortement dans cette voie.

Pour toutes ces raisons, l'agglomération mulhousienne entend se mobiliser prioritairement sur cette question majeure en capitalisant sur son expérience éprouvée et reconnue en la matière. Fruit de son engagement, l'agglomération mulhousienne dispose de nombreux atouts :

- une mobilisation territoriale et une reconnaissance nationale autour du Plan Climat Energie mis en œuvre dès 2006. Au travers de ce Plan Climat, un des premiers Plans Climats en France, une véritable dynamique territoriale s'est instaurée sur le territoire. A ce jour, plus de 100 partenaires sont engagés, plus de 500 actions sont mesurées et évaluées, plus de 170 000 personnes sensibilisées et une diminution de 13 % des émissions de GES en 5 ans ;
- une prospective pour tendre vers une société post-carbone suite à différents appels à projets dont l'agglomération mulhousienne a été retenue ;
- mise en œuvre d'une véritable stratégie de transition énergétique notamment le soutien de la production d'énergies renouvelables, ainsi que des projets innovants à travers les orientations retenues par m2A dans sa politique de transition énergétique, en particulier dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte ;
- un engagement au sein de la convention européenne des Maires ;
- une expérience certaine en matière d'efficacité énergétique grâce aux acteurs de territoire au travers d'un pôle de compétence Bâtiments Basse Consommation mobilisant l'ensemble des partenaires : entreprises, artisans, partenaires institutionnels. En matière d'efficacité

énergétique, le bâti, principal secteur d'émission de gaz à effet de serre sur l'agglomération (38 %), constitue un champ d'action fondamental ;

- la présence d'écoquartiers modèles ;
- un programme ambitieux de rénovation fonctionnelle et thermique des équipements scolaires situés en géographie prioritaire et/ou en zone d'éligibilité à la DDU (Dotation de Développement Urbain) ;
- des réseaux de chaleurs importants avec notamment celui de l'Illberg qui dessert notamment le quartier des Coteaux à Mulhouse (10 000 habitants). Depuis cette année 2014, ce réseau de chaleur est approvisionné en biomasse, multipliant ainsi par cinq la production d'énergie renouvelable sur l'agglomération. En outre l'agglomération va se doter très prochainement d'un schéma directeur des réseaux de chaleur, véritable feuille de route prospective ;
- des potentialités en matière d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie profonde, méthanisation...

De manière synthétique, les atouts, les faiblesses mais aussi les opportunités et les menaces sont répertoriés dans le tableau suivant.

<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte mobilisation politique et territoriale au travers du Plan Climat</li> <li>• Culture de l'innovation</li> <li>• Expérience reconnue en matière d'efficacité énergétique</li> <li>• Une prospective adaptée au territoire pour tendre vers une société post-carbone</li> <li>• Forte densité de population et caractère urbain</li> <li>• Présence d'une agence locale de la maîtrise de l'énergie (ALME)</li> <li>• Nombreuses expérimentations et réalisations : projet biomasse, photovoltaïques, éco quartiers...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un niveau de production d'énergies renouvelables encore insuffisant</li> <li>• Besoins importants de rénovation et réhabilitation du patrimoine bâti, notamment des équipements scolaires dans les quartiers prioritaires</li> <li>• Perception d'un retard par rapport aux voisins suisses et allemands</li> <li>• Revenu moyen inférieur à la moyenne régionale</li> <li>• Décrochage persistant par rapport à l'environnement régional, lié au déficit migratoire</li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte mobilisation d'un réseau d'acteurs constitué : d'universitaires, d'entreprises, d'artisans, d'énergéticiens</li> <li>• Potentiel énergétique local</li> <li>• Développement des réseaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrochage territorial accentué par rapport à l'ensemble de la région</li> <li>• Forte augmentation de la précarité énergétique des habitants de l'agglomération</li> </ul>

intelligents possibles grâce à la présence des compétences requises sur le territoire (énergie, TIC, Domotique...)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Importance des investissements</li></ul>
--	--

### 3. LA PRESENTATION DU PROJET « ITI »

#### **3.1 Le choix de l'ITI pour m2A**

M2A avait initialement envisagé de recourir à l'axe urbain pour cette nouvelle programmation des fonds européens (2014-2020), ce qui lui aurait permis de se doter de mesures spécifiques en lien avec la dimension urbaine de son territoire. Toutefois, cet axe urbain manquait de souplesse, notamment en terme de répartition d'enveloppe de crédits, si des aménagements de l'axe urbain devaient être envisagés.

Les discussions avec la Région et la Commission Européenne ont porté sur une autre solution, il s'agit de la mise en place d'un Investissement Territorial Intégré, l'« ITI ».

L'ITI est une stratégie de développement territorial qui « requiert une approche intégrée impliquant des investissements provenant de plus d'un axe prioritaire d'un ou plusieurs programmes opérationnels ». L'ITI donne la possibilité de fusionner des crédits relevant d'au moins deux axes prioritaires d'un ou plusieurs programmes, au service du cofinancement d'une seule et même stratégie de développement multidimensionnelle.

Les actions à mettre en œuvre via un ITI contribueront à l'accomplissement des objectifs thématiques des axes prioritaires pertinents du ou des programmes opérationnels ainsi que des objectifs de développement de la stratégie territoriale.

La délégation des tâches de gestion associées à un ITI n'est généralement pas obligatoire, à l'exception de la mise en œuvre d'actions de développement durable intégré en milieu urbain. Lorsque les tâches ne sont pas déléguées à un organisme intermédiaire unique, il est essentiel de mettre en place des mécanismes de coordination efficaces pour garantir une approche intégrée. Dans le cadre du FEDER, les autorités urbaines sont au moins responsables des tâches associées à la sélection des opérations, ce qui nécessitera l'élaboration de critères spécifiques. M2A pourrait continuer à fonctionner comme dans le précédent programme opérationnel, son rôle se délimitant à la sélection et à la pré-instruction. Les acteurs locaux pourront se tourner comme précédemment vers m2A pour faire l'objet d'une pré-instruction de dossiers sur les objectifs thématiques retenus dans l'ITI.

Ces facilités de gestion ont encouragé m2A à retenir la solution de la mise en œuvre d'un ITI pour la nouvelle programmation des fonds FEDER sur la période 2014-2020.

### **3.2 Le critère géographique du zonage prioritaire**

Le FEDER finance la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs (axe 4) et plus particulièrement le soutien à l'efficacité énergétique dans le logement et les bâtiments publics (investissement prioritaire n° 4C).

Ainsi, afin de renforcer l'efficacité des mesures dans le domaine de la rénovation thermique, pour ne pas disperser les investissements des fonds européens, un critère géographique a été retenu correspondant aux difficultés rencontrées par les citoyens.

Un vaste plan de rénovation des écoles est prévu dans l'agglomération mulhousienne sur les prochaines années. Il se situe dans les quartiers en zone géographique prioritaire ou de politique de la ville, ainsi qu'à proximité de ces quartiers.

Au niveau de la Dotation de Développement Urbain de l'Etat, l'éligibilité est basée à la fois sur la position géographique de l'équipement par rapport à ce zonage ainsi que sur l'usage ou la destination de l'équipement. Un équipement situé à la limite d'une des zones « politiques de la Ville » mais au service prioritairement des habitants ou usagers de ladite zone peut faire l'objet d'une éligibilité. Cette logique serait transposée dans le cadre de la rénovation thermique du FEDER, se basant à la fois sur la localisation du bâtiment public mais aussi sur la provenance des usagers qui seraient concernés.

Le financement FEDER sera effectif sur la rénovation thermique des bâtiments publics (qu'il s'agisse d'écoles ou d'autres bâtiments publics) sur un critère BBC-compatible en plus du critère géographique. En effet, l'ensemble des rénovations des écoles et autres bâtiments publics ne peut être portée jusqu'à un niveau BBC au vu des coûts engendrés. La position intermédiaire serait de pratiquer une rénovation BBC-compatible, qui permettrait une isolation thermique de qualité tout en laissant la possibilité de travaux ultérieurs qui porteraient la rénovation jusqu'à un niveau BBC.

Ce critère géographique permettra d'améliorer sensiblement les conditions de vie des citoyens situés dans des quartiers prioritaires et ainsi de permettre aux fonds FEDER d'avoir une prise directe sur le quotidien des citoyens des quartiers en difficulté.

### **3.3 Les mesures retenues au titre du projet**

#### **ACTION : Développer l'agglomération mulhousienne en tant que pôle numérique régional**

**Investissement Prioritaire 2B : Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC**

**Objectif spécifique :** Promouvoir des projets pilotes renforçant l'économie numérique et visant prioritairement les PME

- **Objectifs de la mesure**

**Soutenir la création d'activités dans le domaine de l'économie numérique**

**Conforter Mulhouse comme pôle numérique régional**

- **Projets éligibles**

- 1. Création et développement du projet de cité numérique « KMO »**

- création d'un FabLab orienté vers les services aux PME (« TechLab ») ;
- dispositif d'émergence et de développement de start-up numériques, en lien avec le tissu industriel du territoire et l'usine du futur (ex : appels à projets, accélération...);
- animation globale du site, évènementiels dédiés.

- 2. Création et aménagement d'autres espaces collaboratifs dédiés au numérique sur des thématiques complémentaires**

Espaces de type « co-working », "fab labs" et autres plateformes favorisant les rencontres entre les différentes communautés d'acteurs autour de l'utilisation de données, d'équipements informatiques et de prototypage rapide. Exemple de thématiques : design et numérique, lien intergénérationnel, coworking généraliste, etc.

- 3. Création d'un data center sobre en énergie** permettant une offre de stockage de données publiques issues des principaux opérateurs locaux (UHA, hôpitaux, m2A...) et privés (entreprises).

#### **4. Déploiement de solutions « smart city » sur le territoire de m2A et de la Ville de Mulhouse**

- déploiement de solutions sans contact (NFC et Bluetooth Low Energy) ;
- animation des projets « smart city » portés par des acteurs publics et privés sur le territoire (Ville de Mulhouse, associations de commerçants, acteurs du secteur touristique...) avec notamment le financement d'une mission d'une durée de 3 ans pour la mise en œuvre du projet « smart city ».

##### **Thématiques retenues pour la « smart city » :**

1. Stationnement et circulation (dématérialisation des autorisations de voirie et de stationnement)
2. Education, jeunesse et formation (Mise en place de projets comme Environnement Numérique de Travail ENT)
3. Participation citoyenne (déclinaison mobile d'Allo proximité)
4. Transition énergétique
5. Mobilité

- **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de communication (évènementiel), frais de personnel.

- **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM ...

- **Critères de sélection**

Grille d'analyse de projet :

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Intégration dans le réseau local de l'innovation et du numérique
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport des TIC
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif)

- **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes / frais de personnel	80%	40%
Equipements	80%	40%
Travaux	80%	40%

- **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 1 M€

- **Aire géographique concernée**

Agglomération mulhousienne

- **Indicateurs de réalisation**

Nombre de nouveaux Fab lab et espaces de co-working dans les territoires couverts par les deux ITI (m2A et CUS)

Valeur cible 2023 : 4

- **Services à consulter**

**Service instructeur** : Cellule des Financements Extérieurs

**Services techniques de référence** : Développement économique et attractivité

## **ACTION : Accompagner la création d'entreprise au sein de l'agglomération mulhousienne**

**Investissement Prioritaire 3A : Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises**

**Objectif spécifique :** Accroître la durée de vie des entreprises en soutenant les créateurs ou repreneurs d'entreprises

- **Objectifs de la mesure**

**Créer un contexte favorable à la création d'entreprises**

**Accompagner les créateurs/repreneurs dans leurs projets**

**Consolider la post-création**

- **Projets éligibles**

1. **Soutien au projet global « Quartier DMC » et émergence d'entreprises dans le domaine des industries culturelles et créatives (ICC).**

Exemples :

- pépinière d'entreprises (investissement) : openparc (orienté design) et artisans d'art ;
  - structures d'accompagnement et de mobilisation collective des acteurs ;
  - appels à projets thématiques.
2. **Structuration d'une « maison de la création d'entreprises et de l'ESS »** dans les QPPV : études, investissement et fonctionnement.
  3. Mise en place d'un **écosystème favorable à l'émergence et au développement des start-up**, dans le cadre de la dynamique French Tech Alsace (ex : actions d'animations pour soutenir la création d'entreprises comme hackathon), évènementiels innovants dédiés, outils d'accompagnement des start-up...

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de communication.

▪ **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM ...

▪ **Critères de sélection**

Cette mesure concerne la création d'entreprise :

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Viabilité technique, économique et financière du projet et solidité financière des porteurs
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif)

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes / frais de personnel	80%	40%
Equipements	80%	40%
Travaux	80%	40%

▪ **Articulation entre fonds européens (si besoin)**

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat.

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 0,5 M€

▪ **Aire géographique concernée**

- Agglomération mulhousienne pour les projets 1 et 3 ;
- Quartiers QPPV pour le projet 2.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 729 971.

▪ **Services à consulter**

**Service instructeur :** Cellule des Financements Extérieurs

**Services techniques de référence :** Développement économique et attractivité

/ Action sociale.

## **ACTION : Soutenir le développement des entreprises au sein de l'agglomération mulhousienne**

**Investissement Prioritaire 3D : Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation**

### ▪ Objectifs de la mesure

**Soutenir le développement des entreprises**

**Conforter les entreprises existantes**

### ▪ Projets éligibles

**1. Soutenir les filières en émergence spécifiques au territoire de m2A, en lien avec les actions de droit commun menées par les autres partenaires** (ex : composites, plasturgie, logistique, industries culturelles et créatives...);

- développer des actions de promotion collective des entreprises du territoire pour accéder à de nouveaux marchés (ex : présence sur salons thématiques);
- cofinancement de prestations d'accompagnement des PME (accompagnement stratégique et marketing, accès aux financements publics et privés).

**2. Soutien aux projets d'immobilier d'entreprises (village d'activités, hôtels d'entreprises) thématiques (ex : artisanat, ESS, entreprises adaptées...).**

Mise en œuvre notamment du Carré des Technopôles pour héberger des start-up technologiques et leur fournir des espaces de formation et de travail collaboratif.

**3. Soutien aux projets innovants de l'économie sociale et solidaire :**

- projets communs et mise en relation des PME et acteurs locaux de l'ESS et diffusion de nouveaux modes de consommation et de production,
- projet entrepreneuriaux relevant de l'ESS (ex : circuits courts, transformation d'aliments).

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes/conseils, investissements (travaux et équipements), frais de personnel, frais de communication.

▪ **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales et EPCI, SEM ...

▪ **Critères de sélection**

Cette mesure concerne le développement d'entreprise.

- Cohérence avec la stratégie Mulhouse Alsace Eco 2020
- Effet levier des fonds publics
- Effet levier sur tissu économique local
- Retombées économiques du projet (emploi)
- Dimension innovation du projet en termes d'usage et d'apport
- Nombre de start-up ou de PME soutenues (partenaires associés)
- Localisation QPPV (non exclusif)
- Les acteurs relevant du domaine de l'ESS devront figurer sur la liste établie par la CRESS (dans le cadre de la loi sur l'ESS).

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
<b>Etudes / frais de personnel</b>	<b>80%</b>	<b>40%</b>
<b>Equipements</b>	<b>80%</b>	<b>40%</b>
<b>Travaux</b>	<b>80%</b>	<b>40%</b>

▪ **Articulation entre fonds européens (si besoin)**

Le FSE soutient la formation et l'accompagnement des créateurs, repreneurs par le biais de formations généralistes, de perfectionnement et des prestations d'accompagnement. Le FSE soutient également la transmission, par des actions de formation et d'accompagnement des cédants et de tutorat.

- **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 0,5 M€

- **Aire géographique concernée**

Agglomération mulhousienne

- **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 729 971.

- **Services à consulter**

**Service instructeur** : Cellule des Financements Extérieurs

**Services techniques de référence** : Développement Economique / Action Sociale

**ACTION : Soutenir la production et la distribution d'énergies provenant de sources renouvelables au sein de l'agglomération mulhousienne**

**Investissement Prioritaire 4A : Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables**

**Objectif Spécifique** : Augmenter la production d'énergie issue de sources renouvelables en privilégiant les filières émergentes et en soutenant les projets innovants

▪ **Objectifs de la mesure**

**Soutenir la production d'énergies renouvelables ainsi que les projets innovants à travers les orientations retenues par m2A dans sa politique de transition énergétique notamment dans le cadre de l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte**

**Favoriser le mix énergétique**

▪ **Projets éligibles**

**1. Développement, maillage et interconnexion des réseaux de chaleur** alimentés par les différentes sources d'énergies renouvelables. Les réseaux de chaleur doivent être issus du zonage géographique défini dans l'étude des réseaux de chaleur de m2A.

**2. Expérimentation d'un modèle coopératif de production d'énergies renouvelables.**

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements).

▪ **Bénéficiaires**

Entreprises, associations, Chambres consulaires, collectivités territoriales, EPCI, SEM ...

▪ **Critères de sélection**

- Conformité et cohérence avec le schéma directeur des réseaux de chaleur
- Projet identifié comme prioritaire dans le schéma directeur
- Respect des objectifs du Plan Climat Territorial

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes / frais de personnel	80%	40%
Equipements	80%	40%
Travaux	80%	40%

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 0,6 M€

▪ **Aire géographique concernée**

- Zonage géographique issu de l'étude schéma directeur pour projet n°1 ;
- Agglomération mulhousienne pour projet n°2.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 252 469.

▪ **Services à consulter**

**Service instructeur** : Cellule des Financements Extérieurs

**Services techniques de référence** : Pôle énergie et réseaux de chaleur

**ACTION : Soutenir la rénovation thermique et l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de l'agglomération mulhousienne**

**Investissement Prioritaire 4C : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement**

**Objectif Spécifique** : Diminuer la consommation d'énergie dans le logement et les bâtiments publics

▪ **Objectifs de la mesure**

**Soutenir l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics**

**Favoriser la diminution de la consommation d'énergies**

▪ **Projets éligibles**

**1. Rénovation thermique des bâtiments publics** et notamment des équipements scolaires au niveau BBC ou BBC compatible dans les quartiers éligibles au titre de la politique de la Ville et /ou relevant de la DDU (dotation de développement urbain) ou de la nouvelle DPV (Dotation Politique de la Ville).

**2. Modélisation numérique des bâtiments** pour un meilleur pilotage énergétique (« maquette numérique ») avec expérimentation sur des bâtiments publics ou emblématiques.

**3. Expérimentation et généralisation des systèmes de pilotage intelligent des consommations** dans les bâtiments publics.

▪ **Dépenses éligibles**

Etudes, conseils, investissements (travaux et équipements).

▪ **Bénéficiaires**

Collectivités territoriales, EPCI, SEM, associations.

▪ **Critères de sélection**

- Localisation QPPV et/ou DDU et/ou DPV (rénovation exclusivement)
- Respect des critères techniques de rénovation basse consommation respectés
- Respect des objectifs du Plan Climat Territorial

▪ **Modalités de financement communautaire**

Type d'action	Taux maximum d'aides publiques hors champ des « aides d'Etat »*	Taux FEDER maximum
Etudes / frais de personnel	80%	40%
Equipements	80%	40 %
Travaux	80%	40 %

▪ **Montant de la mesure**

Montant de l'ITI consacré à cette mesure : 4,4 M€

▪ **Aire géographique concernée**

- Zonage politique de la ville et / ou relevant de la DDU (Dotation de Développement Urbain) ou de la nouvelle DPV (Dotation Politique de la Ville) pour le projet n°1 ;
- Agglomération mulhousienne pour le projet n°2 et n°3.

▪ **Indicateurs de réalisation**

Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées. Valeur cible 2023 : 252 469.

▪ **Services à consulter**

**Service instructeur :** Cellule des Financements Extérieurs

**Services techniques de référence :** Architecture / Scolaire

## 4. LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 4.1 La mise en œuvre opérationnelle

La maîtrise d'ouvrage et la conduite des opérations mises en œuvre dans le cadre de l'ITI seront assurées par les institutions et/ou organismes selon leurs domaines de compétences ou attributions respectives. Il pourra s'agir de m2A, de ses communes membres, de la SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne) ou d'autres opérateurs.

Ces structures mobiliseront leurs propres équipes opérationnelles afin de mettre en œuvre les actions dont elles ont la responsabilité.

L'animation générale du projet sera assurée par m2A, qui se chargera :

- **de l'information et de la communication à tous porteurs de projets concernés,**
- **d'apporter son appui pour le montage des dossiers.**

Par ailleurs, les équipes d'animation, les outils de concertations, et les formules d'associations des habitants des dispositifs existants seront également mobilisés.

### 4.2 Le processus de sélection des actions

Il est proposé de constituer un Comité de Suivi Technique, composé de collaborateurs de m2A et de la Région Alsace :

- **pour m2A : représentants de la cellule financements extérieurs de m2A et des services concernés de la collectivité ;**
- **pour la Région Alsace : représentants du service des politiques régionales et européennes.**

Ce Comité Technique donnera son avis sur l'éligibilité des opérations, et réunira les Directions techniques concernées ainsi que le Service des Finances sur une base trimestrielle lors du lancement de l'ITI. Ensuite, il se réunirait une à deux fois par an pour analyser le fonctionnement de l'ITI et le niveau de consommation des crédits.

Le Bureau de m2A, constitué d'élus des communes membres, est l'instance décisionnelle qui arbitrera les choix stratégiques liés à l'exécution du projet.

A cette fin, le Bureau sera régulièrement destinataire d'une information sur l'état d'avancement de l'ITI et sur les actions émergentes. Il reviendra également au Bureau de prendre les décisions relatives à l'intégration des opérations dans l'ITI et à leur financement par les fonds européens FEDER.

Le circuit du processus décisionnel des opérations qui seront financées se schématise comme suit :

<b>❶ Maître d'Ouvrage</b>	⇒ Dépose auprès du Président de m2A une demande de cofinancement lorsqu'une action éligible à l'ITI émerge
<b>❷ Cellule financements extérieurs de m2A</b>	⇒ Délivre un accusé de réception au porteur de projet ⇒ Vérifie l'éligibilité de l'opération au vu d'un pré-dossier déposé par le porteur de projet et consulte le Comité de Suivi technique
<b>❸ Comité de Suivi Technique</b>	⇒ Donne un avis sur l'éligibilité et l'intégration de l'action dans l'ITI
<b>❹ Bureau de m2A</b>	⇒ Décide de l'inscription de l'opération dans l'ITI et de son cofinancement par les fonds européens FEDER ⇒ Reçoit une information régulière sur l'état d'avancement des dossiers de subvention
<b>❺ Cellule financements extérieurs de m2A</b>	⇒ Apporte son appui pour le montage du dossier de subvention
<b>❻ Service instructeur de la Région</b>	⇒ Instruit le dossier complet de demande de subvention
<b>❼ Comité Régional de Programmation</b>	⇒ Décide de l'attribution de la subvention
<b>❽ Maître d'Ouvrage</b>	⇒ Reçoit la notification émise par la Région
<b>❾ Cellule financements extérieurs de m2A</b>	⇒ Assure le suivi de l'exécution et du financement de l'opération en lien avec le maître d'ouvrage et les services de la Région

### **4.3 La gestion administrative et financière**

M2A a choisi de ne pas opter pour l'octroi d'une subvention globale.

La gestion administrative et financière du projet sera confiée à la « cellule Financements extérieurs » du service des Finances de m2A.

Dans le cadre de ses missions principales, ladite cellule participe à l'élaboration des plans de financement des projets d'investissements de m2A et de la Ville de Mulhouse. Elle participe également au montage des dossiers de demandes de subventions auprès des principaux cofinanceurs (Etat, Région, Département, etc.) et assure la gestion et le suivi financier des subventions attribuées.

Elle se compose d'une équipe de deux personnes :

- M. Cédric JUAREZ, attaché territorial.
- Mme Nicole BRUCHLEN, attaché territorial.

Au titre du projet de l'ITI, la « cellule Financements extérieurs » assurera les tâches suivantes :

- ↳ Préparation de tous documents inhérents à l'émission des avis et à l'information du Comité de Suivi Technique, à l'information du Bureau de m2A pour ses décisions.
- ↳ Emission des accusés de réception des demandes de subventions.
- ↳ Aide au montage : vérification du caractère complet des dossiers, vérification du respect des réglementations en cours (notamment en termes de taux d'aides publiques).
- ↳ Dépôt des dossiers de demande de subvention au service instructeur de la Région pour inscription au Comité Régional de Programmation.
- ↳ Information des maîtres d'ouvrages sur les suites données.
- ↳ Assurer l'interface entre la Région et les maîtres d'ouvrage.
- ↳ Saisie des données des actions programmées dans le logiciel SYNERGIE.

- ↳ Suivi des dossiers en lien avec :
  - les membres de l'équipe projet initialement constituée pour l'élaboration de la candidature, qui est pérennisée,
  - les services maîtres d'ouvrage des actions,
  - les services instructeurs de la Région.
- ↳ Suivi général du projet (mise en œuvre, prospective et évaluation).

Le circuit organisationnel de la phase de paiement des subventions pourra s'établir comme suit :

<b>① Maître d'Ouvrage</b>	⇒ Sollicite les acomptes et soldes de subventions auprès de la cellule financements extérieurs de m2A et transmet à cet effet toutes pièces justificatives nécessaires (état récapitulatif des dépenses, factures, compte-rendu d'exécution, preuve de publicité des cofinancements, etc.)
<b>② Service instructeur de la Région</b>	⇒ Vérifie les demandes d'acomptes et de soldes de subventions ⇒ Pré-certifie les justificatifs et procède aux démarches nécessaires aux versements des subventions. ⇒ Informe la cellule financements extérieurs de m2A du versement des subventions.
<b>③ Cellule financements extérieurs de m2A</b>	⇒ Informe le maître d'ouvrage du versement de la subvention.

#### **4.4 La communication sur les cofinancements européens**

Le plan de communication de l'Autorité de Gestion pour le PO 2014-2020 n'étant pas connu à la date d'élaboration du projet de l'ITI, il est entendu que m2A veillera au respect des règles de publicité actuellement en vigueur et appliquera celles à venir dès qu'elles seront diffusées.

M2A confirme qu'elle s'attachera à ce que la communication faite sur les financements communautaires soit conforme aux nouvelles obligations.

## 5. L'ÉVALUATION DU PROJET

### **5.1 L'évaluation quantitative du projet**

Le suivi physique et financier du projet sera assuré en continu par la « cellule financements extérieurs » au moyen d'un tableau de bord intégrant des indicateurs tels que la mobilisation des financements ou le planning de réalisation des opérations.

Ce tableau comportera également un volet prévisionnel portant sur la programmation future.

En cours de projet, des réorientations pourront être envisagées et, à cette fin, il est prévu une fongibilité des dotations affectées aux mesures : elles pourront faire l'objet de réaffectation après sollicitation écrite de la Région et avis du Comité Régional de Programmation.

### **5.2 L'évaluation qualitative du projet**

Le projet ITI fera l'objet de deux évaluations qualitatives :

- Une à mi-parcours, afin de réorienter ses actions s'il y a lieu.
- Une en fin de programme, afin de juger de son impact global.

Les indicateurs du programme opérationnel du FEDER :

Les indicateurs retenus pour les différents types d'actions du programme opérationnel du FEDER permettront de procéder à une première analyse sur l'impact des dispositifs mis en œuvre.

## 6. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### **6.1 Les financements privés**

L'ensemble des actions recensées à la date d'élaboration du projet de l'ITI sont d'initiative publique. Les collectivités territoriales (m2A ou communes membres) en sont les maîtres d'ouvrage. Par conséquent, aucun financement privé n'a pu être identifié à la date d'élaboration du projet, même si les entreprises et associations sont identifiées comme bénéficiaires potentiels de l'objectif thématique 2.

Cette absence de financement privé au projet initial n'exclut pas leur intégration ultérieure au projet m2A si une action d'initiative privée vient à se manifester.

### **6.2 Les contreparties publiques**

Les contributions nationales évoquées à la maquette financière prévisionnelle se composent de deux parties.

La première partie est constituée des subventions que les principaux partenaires financiers de m2A et de ses communes sont susceptibles d'allouer : la Région et le Département seront sollicités pour le cofinancement d'actions éligibles à leurs dispositifs d'aides ; l'Etat, et principalement ses Agences que sont l'ADEME et l'ANRU, peuvent intervenir pour des financements de projets relevant de leurs domaines de compétences respectifs ; enfin d'autres entités publiques, telle que la CAF par exemple, sont également à même d'être sollicitées.

La seconde partie des contributions nationales est constituée de l'autofinancement assuré par les collectivités maître d'ouvrage des actions.

### **6.3 Maquette financière prévisionnelle**

Intitulé de l'objectif thématique	Part de la mesure dans le plan de financement	Coût total (provisoire)		Dépenses publiques					Dépenses privées	
		Montant éligible en euro	%	FEDER total		Contributions nationales			Montant en euros	%
				Montant en euro	%	Financeurs	Montant en euros	%		
<u>OT 2 :</u> Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	14,27 %	3,33 M€	14,27 %	1 M€	30 %	Autofinancement	1,33 M€	40 %	0,33 M€	10 %
						Fonds publics (hors FEDER)	0,67 M€	20 %		
<u>OT 3 :</u> Soutenir la compétitivité des PME	14,27 %	3,33 M€	14,27 %	1 M€	30 %	Autofinancement	1,33 M€	40 %	0,33 M€	10 %
						Fonds publics (hors FEDER)	0,67 M€	20 %		
<u>OT 4 :</u> Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone	71,46 %	16,67 M€ (dont 3M€ écoles)	71,46 %	5 M€	30 %	Autofinancement	6,67 M€	40 %		0 %
						Fonds publics (hors FEDER)	5 M€	30 %		
<b>TOTAL</b>		<b>23,33 M€</b>	<b>100 %</b>	<b>7 M€</b>	<b>30%</b>		<b>15,67 M€</b>	<b>67%</b>	<b>0,66 M€</b>	<b>3%</b>